

L'expérience hollandaise d'économie dirigée

Autor(en): **Mees, Rudolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **4 (1946)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-132303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'expérience hollandaise d'économie dirigée¹

par M. RUDOLF MEES,
docteur en droit

associé de la Banque R. Mees & Zoonen, à Rotterdam

Introduction

Lors de la libération, la situation de la Hollande était misérable. Les derniers mois auparavant, notre population avait souffert gravement du manque de vivres. Partout, les bombes avaient causé des ruines et, sans parler des hommes, les Allemands avaient emporté dans leur pays, en grande quantité, de l'argent, des marchandises, des outillages d'usines, des locomotives (les trois quarts du parc hollandais), des wagons; notre flotte marchande avait diminué de moitié. Les conditions de vie de l'« Hinterland » étaient entièrement changées. La colonie de Java, conquise à l'idée d'une souveraineté nationale, ne laissait pas de nous causer des inquiétudes.

La situation financière des Pays-Bas était devenue catastrophique. Pendant la guerre, la Hollande fut contrainte de payer les frais de son occupation, dont le total s'éleva à huit milliards de florins, compte tenu des réquisitions en nature; elle dut, de plus, couvrir ses propres besoins. Le transfert forcé de ses biens en Allemagne, effectué sur une grande échelle, amoindrit ses réserves; en contre-partie, elle fut bien payée, mais sous la forme d'une reconnaissance de dette consentie à son profit par l'Allemagne et portée au compte de la Banque des Pays-Bas (Nederlandsche Bank).

Grâce au concours du directeur de cette banque (un Quisling qui se suicida plus tard), un système de change fut introduit, selon lequel le mark pouvait être changé contre le florin sans aucune restriction; les Allemands pouvaient ainsi faire des achats à leur gré en donnant en paiement des florins qui leur

¹ Je tiens à signaler que M. F. de Roos, docteur ès sciences économiques, collaborateur de la Banque R. Mees & Zoonen, m'a fourni de très précieux renseignements techniques pour la rédaction de cet article.

étaient fournis par la Banque des Pays-Bas, sans que l'Allemagne de son côté ne s'engageât à autre chose qu'à reconnaître un accroissement correspondant de sa dette envers les Pays-Bas, engagement dont nous connaissons, aussi bien à ce moment que maintenant, la valeur fictive. Cette mesure détermina le président et directeur de la Banque des Pays-Bas en charge au début de la guerre (M. Trip) à quitter ses fonctions. La nation, cependant, dut supporter le directeur germanophile qui lui succéda ; ce dernier fit, à partir du 1^{er} juillet 1941, des paiements réguliers à l'Allemagne pour soutenir la guerre à l'Est, parce que celle-ci, selon lui, servait les intérêts de la Hollande. Jusqu'au début de l'année 1944, ces paiements étaient de RM. 50 millions par mois ; ils furent probablement plus importants par la suite, cependant des chiffres n'ont jamais été publiés. Pour ces paiements, on fit appel au reste de notre réserve d'or de fl. 192.000.000.

Pendant les années d'occupation, la dette publique augmenta de fl. 4,2 milliards à 23,7 milliards. Les billets de banque en circulation, de fl. 1132 millions passèrent à fl. 5517 millions ; la quantité totale d'argent s'accrut de fl. 2640 millions à fl. 10.908 millions.

A la Conférence de Paris relative à la réparation des dommages de guerre, les dégâts subis par les Pays-Bas ont été évalués comme suit :

	Millions de florins
I. Dommages causés à l'avoir national.....	11.425
II. Perte sur la production pendant l'occupation :	4.000
III. Exportation obligatoire en Allemagne	6.000
IV. Perte sur la production après l'occupation ...	4.300
Total	25.725

C'est donc un tiers à peu près de la fortune nationale qui a été perdu.

Buts

Les buts que se sont proposés les Pays-Bas après la libération étaient les suivants :

1. Retrouver, en matière politique, une vie nationale saine et régulière. Aujourd'hui d'ailleurs, nous avons déjà une représentation nationale fondée sur la loi. La Chambre des députés

de 100 membres compte 32 représentants du parti catholique, 29 représentants du parti du travail (le parti travailliste néerlandais), 23 représentants de partis confessionnels protestants, 6 représentants du parti de la liberté (l'ancien parti des libéraux renouvelé) et 10 communistes.

2. Nourrir la population.

3. Rétablir les moyens de communication ; de grands progrès ont déjà été réalisés en une année.

4. Faire renaître l'activité industrielle et commerciale. Le manque de main-d'œuvre, de matières premières et de charbon, tout comme ailleurs, y fait obstacle et nous l'avons vigoureusement combattu. Une amélioration s'est déjà produite, mais les choses vont moins vite que l'on n'aurait espéré.

5. Reconstruire : c'est là une tâche des plus importantes dont on s'est acquitté déjà pour une bonne part, mais qui reste immense.

6. Contribuer à la paix sociale.

Economie dirigée

Le système de *l'économie dirigée*, qui est appliqué dans notre pays comme ailleurs, a l'importance la plus directe pour la vie économique.

Le gouvernement hollandais, dans plusieurs de ses déclarations, a affirmé que la vie économique du pays devra être dirigée par les autorités non seulement pour quelques années après la guerre, mais aussi jusque dans un avenir plus ou moins éloigné.

On reconnaît, en général, la nécessité d'une telle direction de la vie économique pendant la période de transition où nombre de marchandises sont encore très rares. De ce fait, la formation des prix et la répartition des biens de consommation sur le marché ne peuvent être laissées libres si l'on tient tant soit peu à ce que cette répartition soit équitable. Il en est de même pour les matières premières et les autres moyens de production entre les industries. Il faut, en effet, d'une part, favoriser la production qui permet de distribuer à la population le minimum nécessaire de biens de

première nécessité et de reconquérir les marchés étrangers perdus par la guerre ; d'autre part, il faut assurer aussi harmonieusement que possible la reconstruction de l'appareil de production si mutilé par la guerre.

La réalisation de ces buts exige une économie dirigée ; pour notre pays, la nécessité s'en fait d'autant plus sentir que sa situation financière est précaire, situation à laquelle on ne pourra remédier que par des emprunts d'Etat ou des placements à l'étranger.

Le gouvernement estime que, même dans un avenir moins immédiat, la vie économique devra être dirigée, quoique d'une façon moins absolue que ne l'exige la phase actuelle de la vie économique. Cette opinion s'appuie sur deux ordres de considérations.

En premier lieu, le gouvernement des Pays-Bas désire prévenir ou du moins atténuer dans la mesure du possible les effets, à l'intérieur du pays, qui résulteraient de l'apparition de nouvelles périodes de crises et de dépressions économiques, ainsi que le chômage généralisé qui les accompagne.

Il compte y parvenir en se bornant, plus tard, à ne s'imposer qu'à des domaines choisis et déterminants de la vie économique au lieu de la réglementer entièrement comme il le fait dans la période actuelle de pénurie. Qu'on pense, par exemple, à un contrôle des placements, pratiqué sous la forme d'émissions ou de crédits bancaires, accompagnés ou non d'un système d'adjudication des matières premières importantes et de concessions pour la production de certains biens. L'exportation et l'importation pourraient être aussi soumises au contrôle de l'Etat, tandis que l'initiative privée se verrait accorder, dans certaines limites, une juste part de liberté, particulièrement en ce qui concerne le choix dans la qualité des marchandises importées et celui de leur provenance.

Cette direction de la vie économique pourra simplement se limiter, semble-t-il, à des directives émanant des autorités, tandis que la mise en œuvre en incombera aux industries elles-mêmes et aux organisations d'entrepreneurs ; c'est surtout à cette dernière possibilité que songe le gouvernement des Pays-Bas.

Il désire aussi — en vue de favoriser un équilibre économique interne — participer à l'élaboration des règlements internationaux ayant trait à la répartition des matières premières dans le monde

et au commerce mondial. Cette participation ne pourra exister et être efficace que si l'Etat est en mesure d'exercer sur la vie économique un contrôle suffisant pour garantir le respect de tels accords internationaux de la part de ses sujets.

Afin de réaliser cette économie dirigée, le gouvernement des Pays-Bas a institué un « Bureau central des plans » dont le rôle est d'élaborer des plans d'organisation de la vie économique, pour plusieurs années. Il espère ainsi coordonner efficacement les forces économiques en vue du but qu'il se propose. De nombreux industriels redoutent beaucoup l'économie dirigée et aspirent à la liberté. Le « cry » des Américains pour la « free entreprise » rencontre chez eux un écho. Mais ce principe de liberté n'est pas de mise. Sans doute a-t-il une valeur permanente, mais il doit s'adapter aux circonstances. Il n'est pas exclu que plus tard aussi on admette un certain dirigisme économique, lequel peut paraître excessif aujourd'hui. Et pourtant, les commerçants et les industriels n'ont-ils retiré aucun enseignement des très graves fluctuations consécutives à 1918 ? Certes, ils veulent éviter à tout prix une répétition de la crise que nous avons connue alors, mais ils répugnent à se laisser conduire dans leur activité économique ; ils préfèrent que soit maintenue avant tout cette liberté qui leur a valu jadis une si grande prospérité. Faut-il en chercher la cause dans le fait qu'ils n'ont pu se résoudre à renier leur ancien idéal ? Peut-être, mais cette explication est insuffisante. Ils reconnaissent leurs erreurs, mais ils se méfient d'une politique économique étatique, laquelle a déjà eu à maintes reprises de mauvais résultats. A ceux qui professent de telles opinions s'opposent les « amis de l'ordre ». Eux aussi reconnaissent leurs fautes et leurs faiblesses, mais ils laissent aux fonctionnaires le soin d'appliquer les mesures fixées par l'Etat en matière économique ; ils pensent qu'il faut accepter les inconvénients inhérents à l'application de leurs théories, car ils redoutent les excès de l'entreprise privée. De part et d'autre, on se méfie. Si l'on proposait un système économique fondé à la fois sur la liberté et le dirigisme, chacun serait d'accord à la condition qu'il n'y ait ni trop de dirigisme, ni trop de liberté !

Espérons que les Pays-Bas trouveront leur voie. Nous vivons d'ailleurs sous un climat tempéré et, comme en Angleterre, on est toujours enclin à s'arranger, d'autant plus que l'opposition que

nous avons esquissée n'est pas celle qui sépare le communisme du laisser faire, mais celle qui oppose les partisans de la réglementation à ceux qui veulent un peu plus de liberté.

La réorganisation monétaire

Dans le domaine des finances, quelles dispositions a-t-on prises pour assurer le rétablissement de la prospérité des Pays-Bas ? Immédiatement après la libération, le gouvernement prit des mesures en vue de rétablir la situation monétaire. Il s'agissait principalement d'ajuster la quantité de monnaie au volume de la production des biens en tenant compte d'un niveau convenable des prix. En même temps, il fallait stimuler l'ardeur au travail de la population, puisque, dès ce moment, chacun devait se contenter de ses revenus en cours. En outre, en restreignant le volume de la circulation monétaire, on se proposait de lutter contre le marché noir, responsable de travers moraux et sociaux.

De plus, le gouvernement espérait que son assainissement monétaire permettrait de dépister de nombreuses fraudes fiscales commises pendant les années de guerre.

On procéda de la façon suivante en vue de cette réorganisation : dans la semaine du 25 septembre au 2 octobre 1945, tous les porteurs de billets de banque furent invités à les déposer auprès des établissements financiers qui en bloquèrent les montants. De même, tous les avoirs en banque ou auprès de caisses d'épargne existant au 25 septembre furent aussi bloqués, tandis que, deux mois auparavant, les billets de fl. 100.— avaient déjà été retirés de la circulation.

Un délai de paiement fut décrété pour toutes les dettes échéant pendant la dite semaine. Quant aux salaires et aux traitements, ils ne furent pas payés, mais chacun avait pu se procurer préalablement fl. 10.— nouveaux sur présentation de dix anciens.

Dans la mesure où les avoirs le permettaient, un montant de fl. 1000.— plus une somme égale au 25 % du compte furent mis à part en vue des paiements par virements — cette disposition a été abolie dès le 1^{er} janvier 1946 —. Enfin, en accordant dans certains cas spéciaux l'autorisation de débloquer un compte, les autorités assurèrent à ce système de blocage toute la souplesse désirable.

Les nouveaux billets furent mis en circulation spécialement par le paiement des salaires et des intérêts pour lesquels le déblocage avait été admis. Au commencement de 1946, le blocage de la plupart des comptes fut aboli, vu que la quantité de monnaie correspondait à peu près au niveau désiré.

Les mesures d'assainissement monétaire ont été un succès ; elles ont permis de réajuster le volume des billets aux revenus nationaux. C'est ainsi que de 10,9 milliards de florins qu'elle était à la libération, la circulation monétaire atteignait à peu près 3 milliards au 1^{er} janvier 1946, alors que les revenus nationaux étaient évalués à plus de 8 milliards de florins pour l'année en cours.

Le marché noir se ressentit de ces mesures draconiennes en même temps que l'ardeur au travail s'en trouvait stimulée puisque les économies déposées en banque ne pouvaient être transformées en argent liquide et que seuls le produit du travail et les revenus en cours permettaient de faire face aux dépenses de première nécessité et à la formation d'une nouvelle épargne. Du reste, le retour progressif de marchandises sur le marché provoque la disparition plus ou moins définitive du marché noir.

En général, les mesures d'assainissement monétaire ont été efficaces. Le système adopté étant assez souple et ne présentant pas de lacunes, l'activité économique a pu se maintenir, bien qu'elle ait eu à en souffrir.

Cependant, le volume de la circulation monétaire s'est de nouveau considérablement accru. A fin août 1946, selon l'avis d'experts, il se montait déjà à 5 milliards de florins au lieu de 3 milliards le 1^{er} janvier 1946. Il faut en chercher une des raisons dans l'amélioration de la conjoncture économique qui provoque une augmentation de la production des marchandises, ainsi que dans quelques augmentations justifiées de prix et de salaires. Mais plus important encore est l'accroissement des dépenses publiques, lesquelles sont insuffisamment équilibrées par les nouveaux emprunts d'Etat et par l'impôt.

Une réorganisation suffisante des finances de l'Etat n'a pas suivi l'assainissement monétaire. Il fallait du reste s'y attendre : la reconstruction entraîne des dépenses très élevées. Toutefois, comme l'a déjà annoncé le ministre des finances, un effort soutenu va être entrepris dans ce sens.

En outre, les autorités se proposent de mener prochainement une campagne en faveur de l'épargne pour engager le public à déposer en banque les capitaux qu'il possède en abondance. Si, jusqu'à présent, elles se sont surtout efforcées de protéger les économies qui existent, on s'attend à ce qu'elles en stimulent à l'avenir la formation.

Enfin, quant à l'argent resté encore bloqué par suite de la réorganisation monétaire, il peut servir au règlement de perceptions spéciales¹, ou, si cela n'est pas possible, il peut être prêté à l'Etat, au taux de 3 %, et inscrit dans le Grand Livre 1946 ; une somme de presque deux milliards de florins a déjà été souscrite. Cet emprunt sera amorti en 50 ans, compte tenu du produit des perceptions ultérieures.

Ajoutons enfin que comme il s'agit du Grand Livre de la dette, le prêteur n'a pas à s'inquiéter des cours futurs des titres de l'Etat.

La politique en matière d'intérêts

Le gouvernement des Pays-Bas s'efforce de maintenir le taux de l'intérêt à un niveau relativement bas. On a songé à un taux de 3 % pour les emprunts à long terme. Avant la guerre, ce niveau avait déjà été atteint et était même descendu un peu plus bas ; mais, pendant les années d'occupation, sous la menace de la conjoncture de guerre, l'intérêt à long terme, qui était monté quelque peu, fut maintenu à un taux de 3 ½ %.

Sans doute, un taux de 3 % pour des emprunts à long terme est bas comparativement à la pénurie actuelle des capitaux. On veut le maintenir cependant pour deux raisons :

1. Afin de rendre aussi supportable que possible la charge des intérêts de la dette publique qui est très élevée.

2. Afin de stimuler l'initiative privée, puisqu'une entreprise dont le rendement dépasse 3 % peut être estimée de bon rapport.

Ce deuxième point présente cependant un inconvénient : il stimule d'une manière excessive les nouveaux placements, ce qui est dangereux, du fait que le contrôle exercé par l'Etat au moyen

¹ cf. page suivante.

d'adjudications officielles et du rationnement est insuffisant à cet égard. Le contrôle des crédits bancaires (mentionné plus haut dans notre chapitre sur l'économie dirigée) devra être élargi et comprendre d'autres mises de fonds.

Les finances publiques

Le budget pour l'année 1946 est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Déficit
	(En millions de florins)		
Compte ordinaire	2394	2231	163
Compte extraordinaire	912	3138	2226
Totaux.....	3306	5369	2063

Ce tableau est peu encourageant, si l'on se reporte aux budgets des périodes normales. Toutefois, s'il engage de pratiquer une gestion prudente, il laisse entrevoir pour l'avenir une amélioration réjouissante des finances publiques.

Vu qu'un grand nombre de dépenses élevées — notamment celles prévues pour la reconstitution et le rééquipement des forces de terre, de mer et de l'air — diminueront graduellement, le ministre responsable prévoit une réduction des charges d'au moins fl. 1 ¼ milliard pour l'année budgétaire de 1947.

Si les recettes peuvent être maintenues à leur niveau actuel, qui est très élevé — et il n'y a pas de raison d'en douter — la situation sera tolérable en 1947, puisque le déficit ne se montera plus qu'à 750 millions de florins environ.

La principale tâche des autorités néerlandaises est de mettre un terme à l'accroissement de la dette publique. Il est même indispensable de la réduire d'autant plus qu'elle a atteint le chiffre de 27 milliards de florins environ. Le gouvernement se propose d'y parvenir en prélevant deux impôts spéciaux et en favorisant la réorganisation monétaire. Les impôts pourront être payés avec les fonds bloqués lors du rappel de tous les billets de banque. Pour simplifier l'opération, les paiements pourront aussi être effectués au moyen des avoirs inscrits sur le livre de la dette publique 3 %, ainsi que des fonds publics et d'autres éléments de capital.

L'un de ces impôts portera sur l'accroissement de la fortune et l'autre sur la fortune elle-même. Le premier tend à frapper lourdement ceux qui se sont enrichis pendant la guerre, afin de pratiquer une certaine justice à l'endroit de ceux qui ont été particulièrement touchés par la guerre.

L'impôt sur la fortune servira à répartir aussi équitablement que possible sur l'ensemble de la communauté le prix des réparations des dommages de guerre qui tombent à la charge de l'État. Est frappée à titre d'augmentation la différence entre l'état de fortune au 1^{er} mai 1940 et au 31 décembre 1945.

Le taux de l'impôt sur l'accroissement de la fortune a été fixé comme suit :

Accroissement de la fortune	Personnes physiques	Personnes morales
Jusqu'à fl. 50.000	50 %	50 %
De fl. 50.000 à fl. 100.000	60 %	50 %
Plus de fl. 100.000	70 %	50 %

Les personnes morales sont traitées beaucoup plus favorablement puisque leurs membres seront aussi frappés en tant que personnes physiques en vertu de l'impôt sur l'augmentation de la fortune par exemple.

Quand l'accroissement de la fortune provient de « transactions malhonnêtes » (fournitures du marché noir à l'ennemi), un taux uniforme de 90 % est prévu pour les personnes juridiques et les personnes physiques. Notons que les petits montants en sont exemptés.

Le ministre des finances compte que cet impôt, qui sera perçu prochainement, produira fl. 3 ½ à 4 milliards. On parviendra ainsi à réduire sensiblement la dette publique, qui restera cependant très élevée.

Une comparaison du taux de cet impôt avec celui de l'impôt suisse au titre de « Sacrifice pour la défense nationale » tourne nettement à l'avantage du second. Mais il est évident que les circonstances sont tout à fait différentes.

Quant à l'impôt sur la fortune, son taux variera probablement de 10 à 20 %.

Dans son ensemble, cette imposition frappera lourdement la fortune et, par conséquent, également les revenus. En outre,

ces derniers seront atteints par un impôt révisé sur les revenus. Un projet de loi a été déposé ; le taux pour les revenus les plus élevés pourra atteindre 75 %.

Les modifications apportées à l'imposition des revenus rentrent dans les propositions que le ministre a faites et fera encore pour réviser entièrement le système fiscal actuel. Les impôts qui grèvent l'industrie et le commerce seront allégés. Le taux de l'impôt sur les sociétés commerciales, qui fait règle pour la taxation du bénéfice des sociétés anonymes et qui, pendant la guerre, a été élevé jusqu'à des pourcentages variant de 30 à 55 %, sera réduit à 25 %. En revanche, les impôts indirects, notamment l'impôt sur le chiffre d'affaires, seront augmentés. Il en sera de même, et dans une mesure considérable, pour les impôts de successions, particulièrement dans les cas de transmission au premier et au second degré, pour cause de décès.

La politique des changes

Déjà pendant la guerre, à côté d'une union douanière prévue antérieurement, les gouvernements néerlandais et belge avaient conclu à Londres une convention monétaire. Dès septembre 1945, un accord de paiement fut également conclu avec l'Angleterre et, dans les mois suivants, d'autres accords de portée analogue furent passés avec plusieurs Etats : les pays scandinaves, la Suisse, la France, le Portugal et la Tchécoslovaquie.

Ces accords monétaires ont presque tous le même contenu, à savoir qu'un cours de change fixe sera maintenu entre parties et que les banques centrales se consentiront réciproquement des crédits d'une importance déterminée pour amortir des déséquilibres temporaires dans la balance des paiements. En outre, le trafic des paiements se fera par des voies normales, c'est-à-dire qu'il s'effectuera par l'intermédiaire de banques, sous le contrôle respectif des banques centrales. Ordinairement, les accords monétaires concernent uniquement les paiements résultant de livraisons de marchandises, de services ou parfois de revenus sur les capitaux, et le trafic des capitaux proprement dit en est exclu. En ce qui concerne les changements éventuels des cours de change convenus, on a stipulé, en général, que les gouvernements

respectifs des parties contractantes se renseigneront à temps et réciproquement ou qu'ils payeront des indemnités pour les pertes éventuelles subies de ce chef.

Le cours du florin, tel qu'il a été fixé par rapport à la livre anglaise, accusait une dépréciation d'environ 30 % à l'égard des changes d'avant-guerre. Dans les accords monétaires signés avec les pays scandinaves et avec la Suisse, il a été convenu un pourcentage de dépréciation à peu près identique. Les opinions divergent quant à savoir si le gouvernement des Pays-Bas a eu raison de dévaloriser le florin aussi fortement par rapport à sa valeur d'avant-guerre. De nombreuses personnes en doutent. L'appauvrissement et la forte augmentation du volume de la circulation monétaire pendant la guerre trouvaient une contre-partie dans le fait que l'on était assez maître du niveau des prix et que l'augmentation des prix était demeurée dans des limites étroites.

Par suite de la dévalorisation du florin, le prix des marchandises importées, calculé dans cette monnaie, a augmenté ; malheureusement, l'industrie et l'agriculture néerlandaises sont encore trop faibles pour profiter de ce dumping. Mais comme depuis un an toutes les opérations commerciales se sont faites sur la base de ces cours et que le niveau des prix s'y est adapté, il ne serait pas indiqué de modifier ces cours des changes, tant que les circonstances ne varient pas. Le niveau du coût de la vie en Hollande a augmenté de 75 % depuis le commencement de la guerre, proportion moindre qu'en Angleterre et beaucoup plus faible qu'en Suisse, compte tenu cependant de la dévalorisation du florin qui a entraîné une augmentation des prix.

On peut donc admettre que le niveau des prix est favorable comparativement à celui de l'étranger.

Par suite de la guerre, la balance des paiements a subi une modification de structure. Bien des recettes ont disparu. En revanche, pour 1946, il faut tenir compte d'importations extrêmement importantes.

Le gouvernement se propose de se procurer de deux façons les capitaux qui lui font défaut : d'une part en continuant à se faire ouvrir des crédits à l'étranger, crédits qui, jusqu'à présent, se sont élevés à fl. 1,3 milliard, d'autre part en faisant appel aux fonds néerlandais placés à l'étranger. Le montant total n'en a jamais été publié, mais il dépasse certainement fl. 3 milliards, sans compter

les placements aux Indes néerlandaises. Jusqu'à présent, le gouvernement ne les a que très peu mobilisés ; seuls les revenus de ces placements sont régulièrement repris par la Banque néerlandaise.

Perspectives : Résumé des difficultés

J'ai essayé de brosser un tableau des Pays-Bas avant l'année 1940, sous l'occupation et pendant la première année après la libération. Quelles sont maintenant les perspectives que nous offre l'avenir ?

A plusieurs reprises, j'ai été frappé par cette réflexion émise à l'étranger à l'égard de la Hollande : « Vous n'avancez pas mal chez vous, à ce qu'il paraît, du moins partout vous travaillez, alors que, dans plusieurs autres pays, il ne se passe encore presque rien ». Cette réflexion nous inspire cette réponse : « Oui, nous faisons des progrès ; en effet, nous sommes dans une meilleure posture qu'il y a un an et, pourtant, nous aimerions assister à une reconstruction plus rapide, car nous sommes encore bien loin du but ». Il faut le dire, la situation n'est pas du tout favorable et j'ai bien peur que le peuple hollandais n'en soit qu'imparfaitement conscient. Prendre comme point de comparaison notre situation en 1918 serait une grosse erreur. Nous n'avons pas encore assez réalisé notre appauvrissement, lequel ressort clairement des chiffres cités plus haut ; cet appauvrissement trouve son expression dans l'augmentation de la dette publique — pour une bonne part au profit de l'étranger — et dans l'aggravation des impôts qui en est le corollaire inévitable.

Ce qui importe davantage, ce sont les atouts économiques que le monde nous offre. Mais lui aussi est dans une position délicate et instable. Nous savons qu'il n'a pas encore fait la paix. Nous savons aussi que l'Allemagne écrasée gît encore, mais la situation actuelle nous fait craindre que, lors de la réorganisation de ce pays, les grandes puissances ne tiennent pas compte de notre place historique et naturelle à l'égard de l'Allemagne. Nous savons que l'Indonésie subsistera, mais qu'elle s'est transformée.

Et pourtant, supposons qu'à l'aide des emprunts étrangers, et par l'énergie même de sa population, la Hollande se relève ; en dépit des nuages qui en assombrissent le ciel, j'ai foi dans son avenir, car la nature continue à faire valoir ses droits.

La nature, c'est, entre autres, la situation géographique du pays. Les Pays-Bas, entourés de nations populeuses, sont situés au centre de l'Europe occidentale et environnés d'Anglo-Saxons, de Latins et de Germains. A côté du chemin de fer et de l'avion, leurs voies de communication les plus importantes sont la mer et le Rhin. Ces voies gardent leur valeur quand bien même les régimes des pays voisins ou le genre de transport se modifieraient. Nul ne sait dans quelle direction l'Europe centrale va se développer ; mais supposons qu'une renaissance économique s'y produise sous l'égide des autorités russes, américaines et anglaises, les Pays-Bas, pays de transit, se trouveraient alors placés en face de rivaux acharnés ; mais, dans l'ancienne Allemagne, nous n'avons pas moins à lutter contre des tarifs d'exception visant à favoriser les transports par les ports maritimes allemands, et contre d'autres mesures de protection analogues ; demain, nous serions non plus en face d'une Allemagne allemande, mais en face d'une Allemagne russe et anglo-américaine. Dans cette situation, retrouverons-nous notre place sous une forme quelconque — à cause du bon marché de nos transports, de notre expérience technique, de nos « services », ou bien en faisant jouer la communauté des intérêts au lieu de la rivalité ? Nous n'en savons rien, mais il est probable que l'« on » (quel qu'il soit) fera appel à nos services. Un jour aussi, on recherchera les moyens de faire revivre l'Europe centrale. Le monde manquera alors de la main-d'œuvre nécessaire et, à ce moment, les Pays-Bas trouveront certainement leur voie.

De plus, la Hollande est au bord de la mer. Le transport des marchandises s'y fait dans les deux sens, non seulement en transit à destination de l'Europe centrale, mais aussi pour son exportation et son importation propres. Il y a longtemps que nos produits agricoles et horticoles traversent la mer : pommes de terre, légumes, fruits, semences, plantes, bulbes ; ils vont au loin, à destination de différents pays d'Europe et à destination de la Russie. Il en est de même de notre bétail et de nos produits laitiers. La reprise de telles exportations est aussi problématique. Nous ne pourrions savoir quelle étendue de terrain il nous faut consacrer à la culture des légumes frais, par exemple, que lorsque nous saurons dans quelle mesure l'étranger est disposé à nous les acheter, puisque, si ce n'est pas le cas, nous aurons à restreindre la culture des légumes, à augmenter celle des céréales et à en réduire

l'importation. Après le désastre que nous venons de subir, il faut s'attendre à des modifications dans ce domaine. Mais, quoi qu'il en soit, les Pays-Bas seront toujours au bord de la mer, dans une situation géographique propice, et dotés de ports excellents.

Ce dernier fait exercera aussi sans aucun doute une influence favorable sur le développement de notre industrie, lequel est devenu apparent ces dix dernières années. L'importance de ce secteur de l'activité économique ressort des chiffres que nous avons cités. Aujourd'hui, les faits démentent l'affirmation que l'on entend parfois, selon laquelle les Pays-Bas seraient exclusivement un pays commerçant et agricole ; elle était vraie au siècle passé, mais actuellement l'industrie est solidement implantée en Hollande et, en cherchant à satisfaire par des moyens nouveaux ses besoins économiques, ce pays tend à développer son industrie.

Sur les mers nous transportons des marchandises dans les deux sens et la navigation commerciale joue aussi un rôle important dans notre vie nationale ; elle laisse entrevoir de nombreuses possibilités de développement.

Nous saurons tirer profit de notre énergie qui s'est révélée lors des voyages d'exploration de nos ancêtres, dans leur œuvre de pionniers en Amérique et en Afrique du Sud, dans leur effort de colonisation et aussi par la place que les Hollandais se sont assurée en Europe, en matière commerciale et industrielle.

En outre, il faut compter avec une faculté que la nature a donnée à l'homme. La génération montante possède ses propres forces. Elle juge selon une autre échelle, désire autre chose et peut autre chose. Pourtant, elle n'est pas différente de celle qui l'a précédée. Les hommes ne changent pas de nature bien que, avec le temps, leur façon de juger se modifie, et que dans la succession des générations, les besoins et les désirs essentiellement humains s'expriment différemment. Dans une époque comme la nôtre, la faculté d'adaptation trouve maintes occasions de se manifester. Il conviendrait plutôt de parler de désir. L'individu est à la recherche d'un équilibre et il a conscience qu'il ne peut être heureux s'il travaille ou s'il vit au-dessus de ses possibilités. Mais il est naturellement contraint de mettre en œuvre son énergie afin de saisir sa chance là où elle se présente. Toutefois, aujourd'hui, son désir d'adaptation est modeste ; ce n'est pas que son besoin de vivre à l'aise ait disparu, car, même dans une époque de restrictions,

on veut toujours mieux ; mais, en définitive, si l'homme veut être heureux, il lui faut accepter les limites de ses possibilités. Cela est plus aisé pour les jeunes qui n'ont pas l'occasion de comparer le présent avec le passé. Une nouvelle société naîtra et le monde se relèvera avec d'autant plus d'énergie que l'espèce humaine, en particulier la jeunesse, acceptera plus facilement cette société nouvelle. Cette constatation vaut aussi pour les Pays-Bas. Il y a quelques mois, dans notre vieille Université de Leyde, le docteur honoris causa Winston Churchill adressa aux étudiants un appel dans ce sens. Il sera entendu, j'en suis persuadé. Si notre pays a été cruellement atteint, il n'a pas été vaincu, et c'est dans cette faculté de régénération de la jeunesse hollandaise que je vois un facteur important de la renaissance du peuple néerlandais. Pendant l'occupation, il s'est « adapté » — je prends le terme dans son sens laudatif —, il s'adaptera aujourd'hui aussi, ce qui est la condition première pour la reconstruction actuelle.

Les pays et le monde

Pendant que j'écrivais ces lignes sur les Pays-Bas, une idée s'est imposée à mon esprit avec force.

Au fond, il s'agit, dans un sujet comme celui-ci, non pas de la situation d'un pays déterminé, mais de celle du monde. Ces considérations qui admettent a priori que le monde se développera d'une certaine manière, sont de peu de valeur, même si ce développement futur est la conséquence de données précises et naturelles, car ces dernières reposent avant tout sur l'idée préconçue que la marche générale du monde et des Etats restera en fait inchangé. N'aurions-nous donc rien appris d'une époque qui a parlé si clairement ?

Je pense que la situation des Pays-Bas est grave, mais je crois à leur faculté de régénération ; tel est le sens du présent article. Ce faisant, j'ai pourtant raisonné en considérant le monde tel que je le vois aujourd'hui. Que sera-t-il plus tard ?

La transposition de mes idées du plan hollandais sur le plan mondial m'amène à comparer ce petit pays avec le vaste monde,

tous deux frappés par la catastrophe. La Hollande a subi des dommages, elle doit se relever, elle a certains atouts dans son jeu, elle doit trouver des solutions nouvelles pour vaincre ses difficultés. Nos problèmes ne se confondent-ils pas avec ceux que pose la reconstruction du monde? Et un pays indépendant — touché ou non par la guerre — peut-il se relever tant que le monde n'y est pas parvenu?

Cette réflexion ne rend-elle pas théorique tout examen en soi de la situation d'un seul pays? Est-il concevable qu'une nation puisse supputer ses chances futures quand les perspectives du monde sont encore si incertaines?

En effet, nous avançons dans l'obscurité et nous n'avons qu'une boussole pour nous montrer, imparfaitement, la voie à suivre. Mais, celle-ci nous a déjà été indiquée. Chaque pays affaibli doit s'efforcer de se relever. Il doit, provisoirement, refaire sa charpente, au risque de devoir par la suite modifier le plan de reconstruction. Pourtant, il y a beaucoup à faire. La réorganisation de chaque rouage favorise la reconstruction du monde; elle en est un élément indispensable. L'effort de l'Europe paraît être un labeur désespéré, mais il faut se rappeler que tous ses membres souffrent encore. L'aspiration à l'hégémonie, la crainte du voisin, la méfiance et l'incompréhension, toutes ces réactions ne sont-elles pas dues aux chocs matériels et spirituels que nous avons subis? Il est indispensable pour le monde que chaque plaie soit pansée. On s'en rend compte dans une ville comme celle que j'habite, qui a été gravement endommagée. Au centre, sur quelques kilomètres carrés de ruines, on démolit les murs prêts à tomber. Ainsi, la sécurité fut rendue à la ville. Puis les principales voies de communication furent déblayées, pour permettre la circulation. On répara les conduites d'eau et les égouts. Une ligne de tramways fut reconstruite à travers le centre de la ville qui fut de nouveau raccordé avec les faubourgs. Chacune de ces mesures facilita la réorganisation progressive de la ville. Ainsi, le monde travaillera mieux à mesure que chaque rouage sera remis au point. L'importance de cette tâche ne saurait être sous-estimée par les communautés nationales.

Là aussi intervient le désir naturel d'adaptation. Mais il peut aussi devenir une source de danger et conduire à la guerre. Tandis que le monde souffrant attend la guérison, espérons que la société

humaine évoluera de telle sorte qu'après avoir recouvré ses forces, le monde pourra céder à son désir d'adaptation sans provoquer une nouvelle catastrophe. Nous savons que, dans l'organisation internationale d'aujourd'hui, les petits Etats ne peuvent proposer un plan mondial de reconstruction. Ce n'est donc pas à nous qu'incombe la tâche la plus importante. Mais nous pouvons nous entraider dans l'accomplissement de notre propre tâche, qui est de mettre de l'ordre dans nos affaires. Nous pouvons faire plus : nous pouvons participer à la formation de cette entente internationale et de cet esprit qui, en définitive, sont les conditions fondamentales de toute tentative de reconstruire le monde. Aucun règlement et aucune décision prise à la majorité ne peuvent nous priver de ce droit.

R. MEES.